

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AURE LOURON

2 avenue Calamun  
65240 ARREAU

Envoyé en préfecture le 01/02/2019

Reçu en préfecture le 01/02/2019

Affiché le



ID : 065-246500573-20190129-2019\_5-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2019-5

Séance du 29 janvier 2019

Référence écriture délib :  
PC/MS/CS

Nombre de membres en exercice :	64
Qui ont pris part à la délibération :	43
	Dont 8 procurations
Votes pour :	43
Vote(s) contre :	0
Abstention(s) :	0
Date de la convocation :	23 janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 29 janvier, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

**Présents votants (35) :** VIDAL Thierry, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, MUR Raymond, DUBARRY Jean-Bertrand, BORDE Michel, MALERE Hélène, ROTGE Gilbert, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, GAILHARD Christophe, BECH Jean-Pierre, FINES Frédéric, FAUGERE Bernard, GALAUP Dominique, ARMANET Henri, RODRIGUEZ Marie-Josée, CARTAN Olivier, CHAZOTTES Michel, PETIT Maurice, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BRUNET André, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, TOUCOUERE Laurent, ACCHINI Nicole, BAZERQUE Albert, MIR André, MIR Jean-Henri, NARS Aline, POME Maryse, FOURTINE Didier, BEYRIE Maryse, ISOART Jean-Michel.

**Présents non votant :** SERMET André, BAHEU Benoît

**Titulaires absents non représentés (21) :** PUCEL Matthieu, MOUNIQ Jean, CHATILLON Frédéric, GISTAU Patrick, CARROT Jean-Michel, SAINT-PASTEUR Marcel, BESSONE Michel, CONSTANTIN Luce, MUR François, SOLANA Michel, VIDALON Patricia, GAY Eric, ROCHER Jacques, BERTRANUC Evelyne, ROBIN Isabelle, BRUN Didier, AUTHENAC Philippe, PUJOLLE Bernard, ROCA Jacques, FOURCADE Dominique, VILLEGA Serge

**Procurations (8) :**  
TREY Jean-Claude à VIDAL Thierry  
DELCASSO Maryse à MUR Raymond  
DESMARAIS Nadine à BUERBA Jean-Pierre  
ESTRADE Pierre à BECH Jean-Pierre  
ANGLADE Jean-Louis à GAILHARD Christophe  
RICARD Louis à RIVIERE Alain  
PENE Roland à BAZERQUE Albert  
FORGUE Pierre à MIR Jean-Henri

**OBJET :** Avances subventions  
Radio Vallée d'Aure et du  
Louron, GIPE et OTc

Monsieur Alain RIVIERE a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président propose, dans l'attente du vote du budget primitif 2019, de verser une avance sur subvention, aux établissements bénéficiaires d'une aide de la communauté de communes en 2018.

Il s'agit de :

- Radio Vallées d'Aure et du Louron, pour un montant de 50 000 €,
- GIPE, pour un montant de 40 000 €,
- OTc, pour un montant de 100 000 €

Monsieur le Président demande à l'assemblée d'approuver cette proposition.

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité** des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide :

- D'approuver le versement des avances telles que définies par Monsieur le Président ;
- De mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président  
Philippe CARRERE

  
COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON  
Château de Ségure  
65240 ARREAU